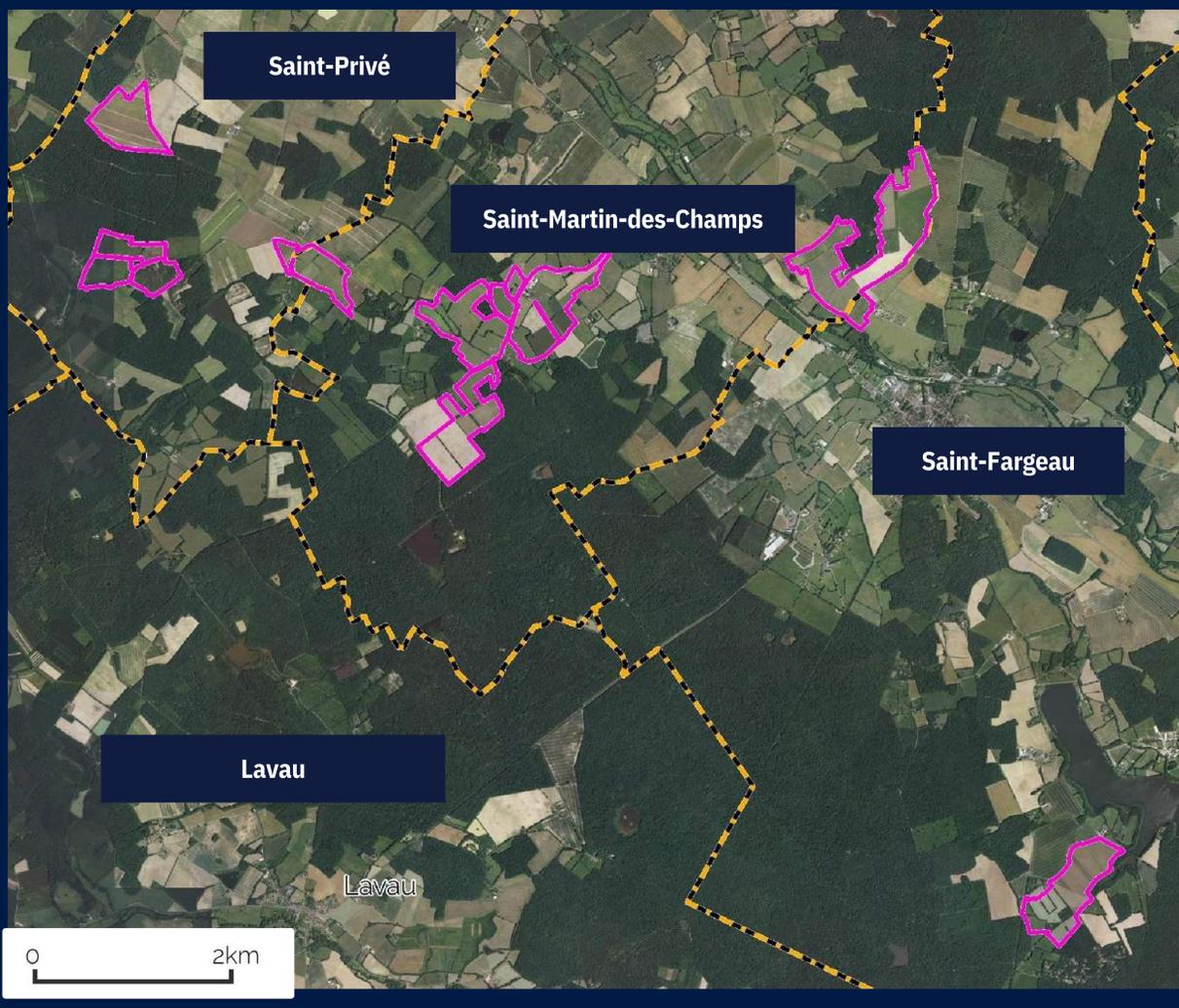


LES INFORMATIONS CLÉS SUR LE PROJET

Valeco étudie, depuis fin 2022, la faisabilité d'un **projet agrivoltaïque** sur les communes de **Saint-Privé, Saint-Martin-des-Champs et Saint-Fargeau**. Nous vous invitons à découvrir les éléments du projet et à poser vos questions aux équipes présentes.

CARTE DE L'EMPLACEMENT DES PROJETS



LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE



400 ha de zone d'étude
Toute la zone ne pourra pas être exploitée



Entre 180 000 et 240 000 MWh soit 80 000 à 100 000 foyers / an alimentés



200 MWc de puissance totale envisagée



5 232 tonnes de CO₂ évitées / an

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si les études sont menées sur 400 hectares, la zone d'implantation des panneaux sera plus restreinte : elle prendra en compte les contraintes du site et l'éloignement des habitations.

De cette zone d'étude, seuls 40% maximum seront couverts par des panneaux. Un décret d'avril 2024 relatif à l'agrivoltaïsme précise cela, il est donc impossible d'y déroger.

LE CALENDRIER DU PROJET



QU'EST-CE QUE L'AGRIVOLTAÏSME ?

La notion d'agrivoltaïsme se réfère à la synergie entre une **production agricole** et une **production d'énergie photovoltaïque**, coexistant sur une même emprise foncière dans l'intérêt des agriculteurs et du territoire.



La loi définit une installation agrivoltaïque comme **un outil agricole avant tout**, devant garantir une **production agricole significative et un revenu durable**.



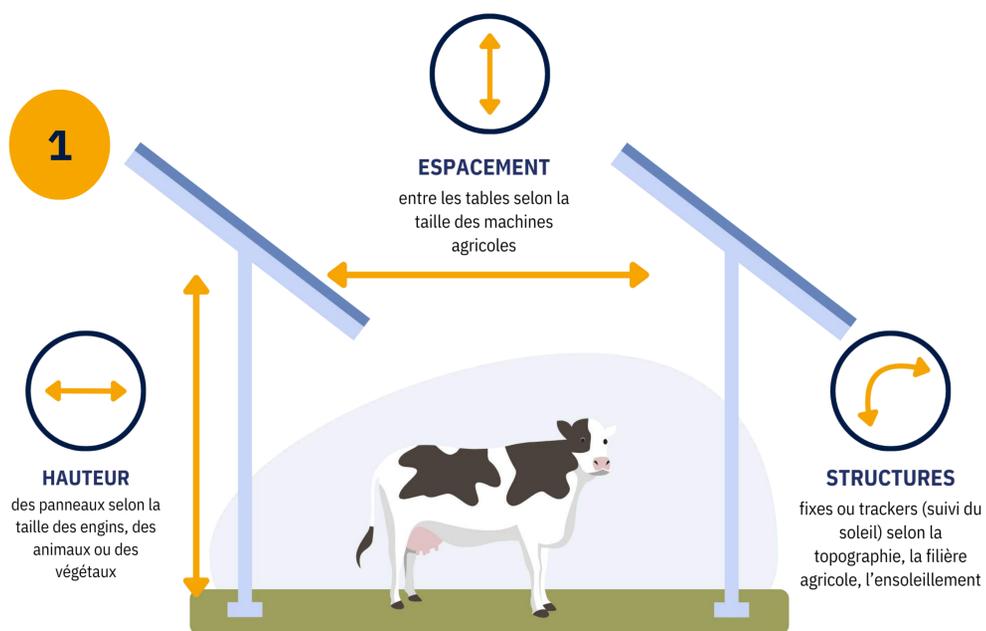
LA TECHNOLOGIE UTILISÉE

COMMENT FONCTIONNE UN PANNEAU SOLAIRE ?

Un panneau photovoltaïque transforme la lumière du soleil en électricité grâce à des cellules en silicium. Lorsque les rayons du soleil frappent ces cellules, ils libèrent des électrons, générant un courant continu. Ce courant est ensuite dirigé vers un onduleur, qui le convertit en courant alternatif, utilisable pour alimenter les appareils électriques de la maison ou être envoyé dans le réseau. Le processus est efficace et se répète tant que la lumière du soleil est disponible.

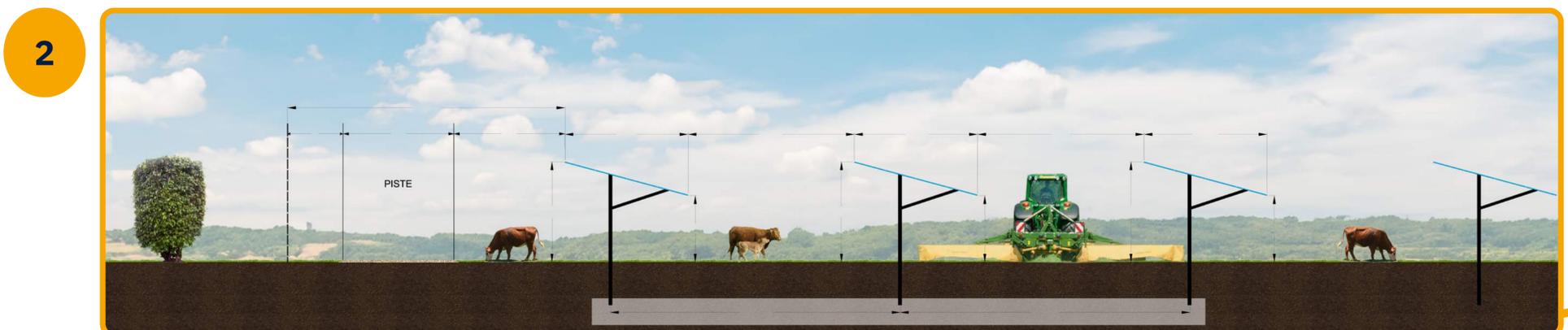


SCHÉMAS EXPLICATIFS DE L'AGRIVOLTAÏSME



COMMENT SONT DISPOSÉS LES PANNEAUX SUR LES PARCELLES AGRICOLES ?

Pour l'agrivoltaïsme, les panneaux sont espacés pour laisser passer les engins agricoles, lorsqu'il s'agit de culture, et permettre aux animaux de pâturer, pour l'élevage. Les panneaux photovoltaïques peuvent être équipés de trackers, permettant de suivre les mouvements du soleil pour favoriser la production.



Prenez la parole !

Écrivez vos questions sur l'agrivoltaïsme et le projet sur les panneaux dédiés !

LES VALEURS ET ENGAGEMENTS DE L'AGRIVOLTAÏSME ?

L'agrivoltaïsme représente un levier important pour le développement des milieux agricoles, mais il doit rester **vertueux pour tous et préserver les milieux agricoles.**

La législation impose des engagements croissants aux développeurs pour s'assurer que ces projets respectent un **équilibre essentiel entre la transition énergétique et la production agricole**, qui doit demeurer la vocation première de ces espaces.

LES ENGAGEMENTS DE L'AGRIVOLTAÏSME

Le dernier décret sur l'agrivoltaïsme (du 9 avril 2024) **précise les règles de mise en oeuvre** de ces projets.

- **Un suivi agronomique** est obligatoire avec le passage d'un tiers expert tous les 1 à 3 ans et un contrôle tous les 6 ans pour décider de la poursuite de l'exploitation photovoltaïque.
- **Une zone témoin**, sans présence de panneaux, est obligatoire pour vérifier l'évolution des terres.
- Le rendement agricole doit être maintenu sur l'ensemble de la zone. Dans le cas des cultures, la production doit être **au moins égale à 90%** de celle observée dans une parcelle témoin.
- Les panneaux doivent occuper, au maximum **40% de la surface** de l'exploitation.
- Les surfaces non cultivables doivent être **inférieures à 10% de la zone**. Cela comprend le poste électrique, les citernes, clôtures et autres aménagements nécessaires.

LES BÉNÉFICES DE L'AGRIVOLTAÏSME

Cultures

- › Protection face au changement climatique (sécheresse, gel)
- Équilibre de la ressource en herbe sur l'année



Economie de l'exploitation

- › Revenu fixe permettant des investissements (matériels, recrutement, etc.)
- Diversification/pérennisation de l'exploitation



Exploitant

- Sécurisation/accès à du foncier
- Tranquillité (site sécurisé)
- › Opportunité d'améliorer les équipements



Troupeau

- Bien-être animal (ombrage, abri intempéries, protection prédateurs, etc.)
- › Protection sanitaire



Engagement environnemental

- Participation à la production d'énergie renouvelable
- Développement de pratiques plus favorables à la biodiversité



Vous souhaitez en savoir plus sur l'agrivoltaïsme ?

L'équipe de Valeco est là pour répondre à vos questions ! Vous pouvez également nous les transmettre à tout moment sur le site Internet du projet.

Valeco a réalisé une vidéo explicative sur l'agrivoltaïsme, que vous pouvez retrouver dans la foire aux questions du site !



ZOOM SUR LES EXPLOITATIONS DU PROJET

Six éleveurs et producteurs locaux s'associent avec Valeco pour développer des projets agrivoltaïques sur les différentes zones du territoire. Ce partenariat vise à **soutenir les productions agricoles** en **créant une synergie entre agriculture et production d'énergie**.

LA ZONE DE SAINT-PRIVÉ

“ Ce projet va me permettre de m'installer durablement. C'est difficile pour les jeunes qui ne viennent pas du monde agricole. ”

Eric Boulet, éleveur ovin et bovin

Mylène Perilli, éleveuse ovin

Stéphane Naudin, éleveur bovin

Franck Daubry, éleveur ovin

Ferme des Guillins, élevage équin

Franck Garçonat, producteur de fourrage et de fauche

“ Un contrat sur 40 ans me permet de me projeter face à un environnement très incertain. ”

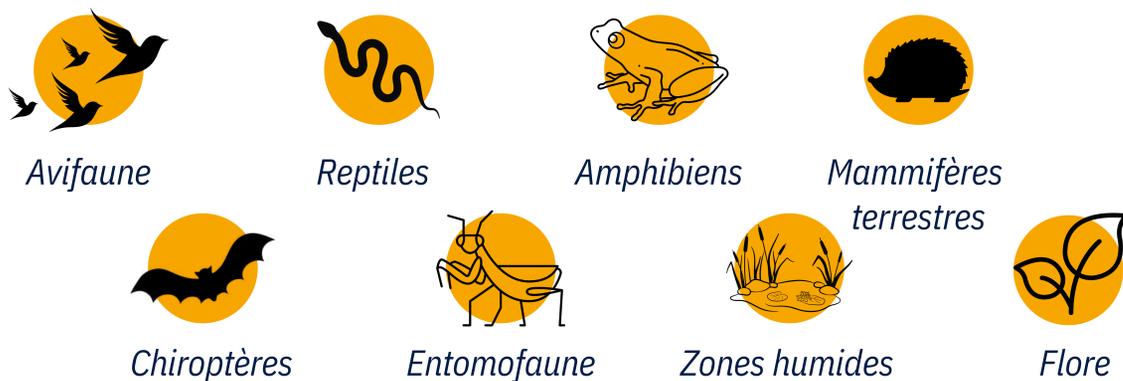
LA ZONE DE SAINT-FARGEAU

LES PREMIERS RÉSULTATS DES ÉTUDES

Pour réaliser un projet agrivoltaïque, des études sont nécessaires pour **connaître le terrain, le système agricole, la biodiversité et le paysage**. Cette collecte de données permet par la suite, de **mesurer l'impact potentiel du projet sur son environnement**.

L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Un bureau d'étude indépendant collecte toutes les données naturelles des sites étudiés. Il établit **la liste des espèces présentes** pour que Valeco puisse, par la suite, **prendre des mesures de réduction de son impact** si cela est nécessaire.

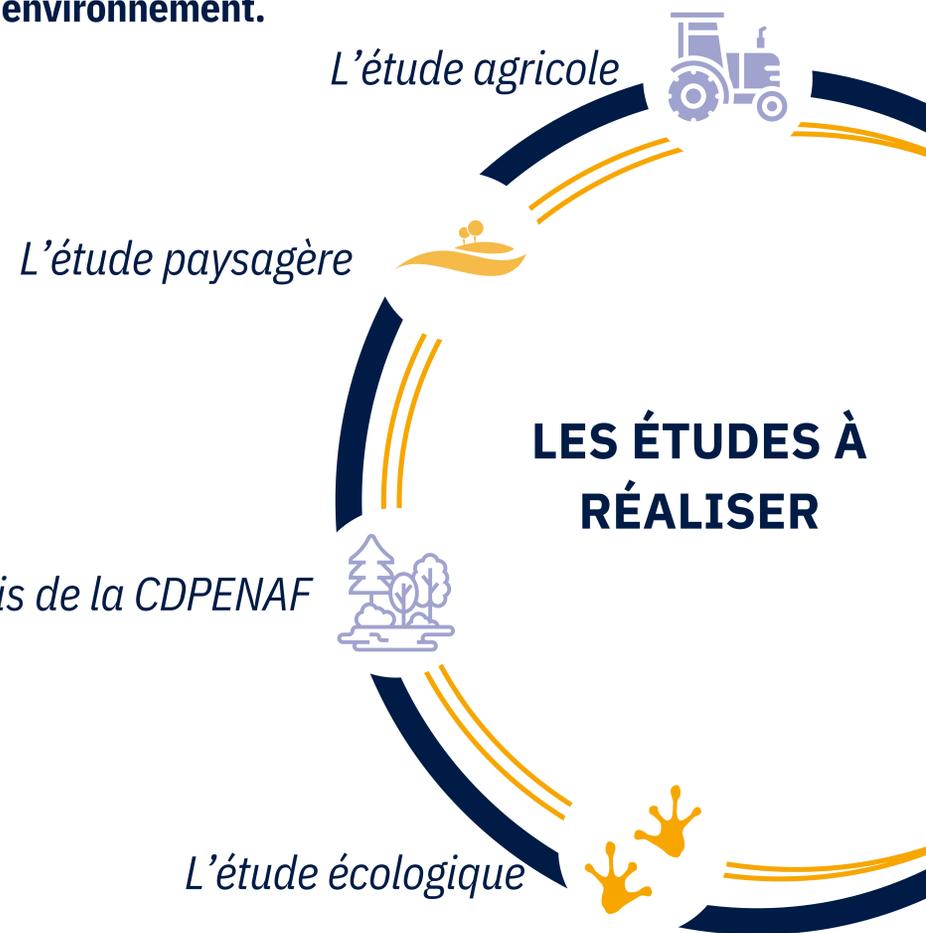


- **64 espèces d'oiseaux** ont été identifiées cet hiver et 54 au printemps, aucune avec des enjeux forts.
- Les points d'eau seront des **lieux favorables pour les tritons et la rainette verte ainsi que pour les lézards**.
- De nombreuses espèces d'insectes seront présentes dans les zones humides et en lisière des espaces boisés.
- Une espèce **de castor, de loutre et de putois** ont été observé !

Qu'est ce que la CDPENAF ?

La Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels et Forestiers

LA CDPENAF a une mission de préservation du foncier agricole contre l'artificialisation des sols et vise à limiter l'utilisation de ces espaces. Dans le cadre d'un projet agrivoltaïque, la CDPENAF doit émettre un avis conforme pour que le projet se fasse !



L'ÉTUDE AGRICOLE

L'étude agricole préalable est une étape essentielle dans le développement de projets agrivoltaïques. Elle a 3 objectifs principaux :

- 1 L'étude permet d'analyser **l'impact potentiel des installations photovoltaïques sur les cultures, l'élevage**, ou toute autre activité agricole présente sur le site. Elle examine comment les panneaux solaires peuvent **influencer des éléments comme l'humidité du sol, la croissance des plantes, et le comportement des animaux**.
- 2 Les résultats de l'étude aident à déterminer **la meilleure disposition des panneaux solaires**. Cela peut **inclure des recommandations** sur la hauteur, l'orientation, et l'espacement des panneaux.
- 3 Elle fournit des **garanties aux agriculteurs et aux autorités locales que le projet sera bénéfique pour l'activité agricole**, et non nuisible.

Vous souhaitez être au courant des prochains résultats des études ?

Ils seront publiés au fur et à mesure sur le site Internet du projet ! N'hésitez pas à le consulter régulièrement.



VERS UN PROJET DE TERRITOIRE !

La société Valeco porte **la collaboration avec les territoires dans ses valeurs principales**, et en a fait un objectif important pour le projet agrivoltaïque du Loing. C'est en écoutant les besoins, les attentes et les idées de toutes les parties prenantes locales que l'on crée un projet de qualité, bénéfique au territoire autant qu'à l'environnement. **Découvrez ci-dessous les actions et principes concourant au projet de territoire.**

LES AVANTAGES DU PROJET POUR LE TERRITOIRE

- **Participer à la transition énergétique** : privilégier les énergies renouvelables, c'est limiter le recours aux énergies fossiles, fortement émettrices de gaz à effet de serre et aggravant le changement climatique.
- **Participer à la redynamisation des territoires** : l'agrivoltaïsme offre l'opportunité d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs tout en pérennisant leur production agricole. Comme d'autres énergies renouvelables, son développement crée également de nombreux emplois en région pour réaliser les études, la construction, l'exploitation et la maintenance des parcs.
- **Bénéficiaire de retombées économiques directes et indirectes** : redevances fiscales, redevances locatives pour les terrains et chemins, recours à une sous-traitance locale, mesures d'accompagnement...

Nous devons expliquer aux habitants les raisons de ce projet, mais surtout échanger avec eux et répondre à leurs questions. Il est essentiel de montrer que ce projet s'inscrit dans l'intérêt collectif du territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Un projet agrivoltaïque qui s'installe, c'est comme une entreprise qui se crée sur votre commune : chaque année, la société exploitant le parc paye des impôts localement !

La principale taxe sera l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux). Elle sera répartie entre le Département (30%), l'Intercommunalité (50%) et les communes d'implantation (20%).

D'après les informations disponibles à ce jour, le montant annuel sera de 3 394 € / MWc installé.

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Comment s'informer ?

Via les forums d'information, les lettres d'informations et le site internet du projet.

Comment poser des questions ou donner son avis ?

Via les événements ouverts à tous, mais également l'espace de discussion et de contribution du site internet.

Et du côté des "experts", des **Comités de Projet** (Loi d'Accélération des Energies Renouvelables) se tiendront dans les prochains mois pour contribuer au projet sous ses aspects techniques.



Vous souhaitez être au courant des avancées de la démarche ?

Elles seront partagées au fur et à mesure sur le site Internet du projet ! N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

